



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



Municipalité
de Saint-Louis-
de-Blandford

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **3 avril 2023**, à **19 h 30**, à la salle du conseil, située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Yvon Barrette, étant absent, M. Marc Bédard, conseiller au siège #2, agit à titre de maire suppléant et préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège # 1, M. Yvon Carle Siège #3, M. François-Michel Bonneau-Leclerc
Siège # 4 Mme Sophie Blier Siège # 5 Mme Élisabeth Hamel
Siège # 6 Mme Lucie Crête

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant, Marc Bédard, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR 3 AVRIL 2023

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023
4. Présentation et adoption des comptes payés et à payer
5. Adoption - Règlement numéro 242-1-2023 Abrogeant le règlement 242-2010 concernant l'importation et l'épandage de boues municipales et de résidus de désencrage
6. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement numéro 363-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 194 afin d'autoriser les établissements axés sur l'auto et les industries à incidences environnementales dans la zone industrielle I-1
7. Adoption du projet de règlement et des coordonnées de l'assemblée de consultation – Premier projet de règlement numéro 363-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 194 afin d'autoriser les établissements axés sur l'auto et les industries à incidences environnementales dans la zone industrielle I-1
8. Subvention FIVA
9. Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR) – subvention équipements
10. Subvention PSISRPE – terrain de « shuffleboard » extérieur
11. Entente d'autorisation et d'échange de renseignements personnels – Camp de jour et écoles
12. Accréditation Organisme d'accueil - le Programme de travaux compensatoires
13. Élagage des arbres situés sur l'emprise de certaines routes
14. Semaine de l'action bénévole 2023
15. Correspondance
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil

(2023-04-001)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Mme Sophie Blier, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2023-04-002)

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

(2023-04-003)

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer ;

EN CONSÉQUENCE,

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste détaillée des comptes payés et à payer.

Il est proposé par le conseiller, M. François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu d'approuver le présent rapport des revenus et des dépenses à payer et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à en effectuer le paiement.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus

Taxes / mutations	251 014,44 \$
Réseau Biblio - Aide financière pour atelier de maquillage	200,00 \$
CIUSSS MCQ – programme « Être mieux...ensemble! »	1 500,00 \$
Député Éric Lefebvre - Fête hivernale	300,00 \$
Infotech - Ristourne pour rôle en ligne	980,00 \$
Permis	51,00 \$
Dérogation mineure	250,00 \$
Camp de jour	1 900,00 \$
Ligue de « deck hockey »	300,00 \$
Brunch des élus – accompagnateurs	120,00 \$
Location salles	344,98 \$
Publicité journal local	815,00 \$
Gym – carte et inscription	230,00 \$
Divers (photocopies)	10,00 \$
Total	255 035,42 \$

Dépenses

Paies élus	3 200,38 \$
Salaires employés	11 602,30 \$
Comptes payés	84 569,67 \$
Comptes à payer	168 258,19 \$
Total	267 630,54 \$

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2023-04-004)

5. ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 242-1-2023 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 242-2010 CONCERNANT L'IMPORTATION ET L'ÉPANDAGE DE BOUES MUNICIPALES ET DE RÉSIDUS DE DÉSENCRAGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil adopte le *Règlement numéro 242-1-2023 Abrogeant le règlement 242-2010 concernant l'importation et l'épandage de boues municipales et de résidus de désencrage* ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est à la disposition des citoyens au bureau municipal depuis sa présentation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Mme Lucie Crête, et résolu d'adopter le règlement suivant :



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

**Règlement numéro 242-1-2023
Abrogeant le règlement 242-2010
concernant l'importation et l'épandage
de boues municipales et de résidus de désencrage**

CONSIDÉRANT QUE le règlement 242-2010 contrevient à l'article 52 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 310-2017, règlement qui aurait abrogé le règlement 242-2010, a fait l'objet d'un avis de motion le 13 novembre 2017 mais qu'il n'a jamais été adopté par la suite;

CONSIDÉRANT l'article 454 du *Code municipal du Québec* qui indique qu'un règlement ne peut être modifié ou abrogé que par un autre règlement invalide la résolution 2019-11-017, adoptée le 4 novembre 2019, qui avait pour objet d'abroger le règlement 242-2010;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire abroger le règlement 242-2010;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été dûment donné par le conseiller, M. Marc Bédard, lors de la séance du conseil tenue le 6 mars 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de la conseillère, Mme Lucie Crête, il est ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford d'adopter le présent règlement comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE ET TITRE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement dont le titre est : *Règlement numéro 242-1-2023 Abrogeant le règlement 242-2010 concernant l'importation et l'épandage de boues municipales et de résidus de désencrage.*

ARTICLE 2 ABROGATION

Le présent règlement abroge le règlement 242-2010 concernant l'importation et l'épandage de boues municipales et de résidus de désencrage

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE à l'unanimité.

6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 363-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 194 AFIN D'AUTORISER LES ÉTABLISSEMENTS AXÉS SUR L'AUTO ET LES INDUSTRIES À INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-1

Avis de motion avec demande de dispense de lecture est donné par la conseillère, Mme Élisabeth Hamel, que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 194 afin d'autoriser les établissements axés sur l'auto et les industries à incidences environnementales dans la zone industrielle I-1.

Séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), elle dépose un projet de ce règlement, dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford.

Également, une copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2023-04-005)

7. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DES COORDONNÉES DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 363-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 194 AFIN D'AUTORISER LES ÉTABLISSEMENTS AXÉS SUR L'AUTO ET LES INDUSTRIES À INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-1

Sur proposition de la conseillère, Mme Sophie Blier, il est résolu :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford adopte le premier projet de règlement numéro 363-2023 modifiant Règlement de zonage numéro 194 afin d'autoriser les établissements axés sur l'auto et les industries à incidences environnementales dans la zone industrielle I-1.

QU'une commission soit formée pour tenir la consultation publique, composée des personnes suivantes :

- o Le maire;
- o Tout membre du Conseil municipal désigné par le maire;
- o En cas de besoin, ce membre peut désigner une autre personne pour le représenter à la consultation publique.

QUE le Conseil municipal délègue à la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, le soin de fixer la date, l'heure et le lieu de la consultation publique;

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2023-04-006)

8. SUBVENTION FIVA

CONSIDÉRANT la disponibilité du programme d'aide financière du Fonds Intergénérationnel et Vieillessement Actif (FIVA) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire déposer une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Mme Élisabeth Hamel, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande d'aide financière au FIVA et à signer tout document en lien avec la demande d'aide financière pour le projet mentionné ci-dessus.

DE s'engager, si la Municipalité obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles.

D'assumer tous les coûts non admissibles au programme associés au projet si la Municipalité obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2023-04-007)

9. PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DE PLEIN AIR (PAFILR) – SUBVENTION ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité du programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR) ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme peut financer l'achat d'équipement sportifs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire déposer une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Mme Lucie Crête, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande d'aide financière au PAFILR et à signer tout document en lien avec la demande d'aide financière pour le projet mentionné ci-dessus.

DE s'engager, si la Municipalité obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles.

D'assumer tous les coûts non admissibles au programme associés au projet si la Municipalité obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2023-04-008)

10. SUBVENTION PSISRPE – TERRAIN DE « SHUFFLEBOARD » EXTÉRIEUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la confirmation d'aide financières du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure* (PSISRPE) ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide financière comporte l'achat d'un terrain de « shuffleboard » ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Mme Sophie Blier, et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à faire l'achat d'un terrain de « shuffleboard » (modèle Cadillac) auprès de Planet Shuffleboard pour un montant approximatif de 4 500 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2023-04-009)

11. ENTENTE D'AUTORISATION ET D'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – CAMP DE JOUR ET ÉCOLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford offre un service de camp de jour auprès des 4 à 12 ans, il demeure impératif que le personnel responsable puisse favoriser et offrir une gamme d'expériences socioéducatives enrichissantes, de



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

nouveaux apprentissages et puisse contribuer au développement des enfants dans un cadre d'une vie de groupe;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford doit offrir le soutien requis pour une expérience d'intégration positive pour tous les enfants à partir de renseignements fournis tant par les parents, tuteurs, professionnels et le personnel scolaire concernés;

CONSIDÉRANT QUE le continuum de service entre le milieu scolaire et le camp de jour permet d'assurer le bien-être des enfants présentant des besoins particuliers et favorise une transition harmonieuse afin d'offrir et maintenir un service inclusif et adapté;

CONSIDÉRANT QUE le projet *INCLUSION en camp de jour municipal* offre des outils permettant une meilleure desserte de service pour les enfants inscrits au camp de jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'*Entente d'autorisation et d'échange de renseignements personnels* avec le Centre de services scolaire des Bois-Francs et l'école de Saint-Rosaire au nom de la Municipalité.

De nommer Mme Mélanie Allaire, coordonnatrice en loisirs, responsable de ce dossier, l'autorisant à signer les documents nécessaires, à faire les demandes nécessaires auprès des parents ou des institutions comprises dans l'entente, à administrer l'information obtenue, à transmettre les informations nécessaires demandées et à faire respecter les conditions de confidentialité par le personnel du camp de jour.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2023-04-010)

12. ACCRÉDITATION ORGANISME D'ACCUEIL - LE PROGRAMME DE TRAVAUX COMPENSATOIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de l'organisme Anti-pauvreté Mauricie Centre-du-Québec (APMCQ) pour savoir si la Municipalité est toujours intéressée à faire partie du *Programme de travaux compensatoires* ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé le conseiller, M. Yvon Carle, et résolu de continuer à faire partie du *Programme de travaux compensatoires* de l'APMCQ.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2023-04-011)

13. ÉLAGAGE DES ARBRES SITUÉS SUR L'EMPRISE DE CERTAINES ROUTES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit élaguer certains arbres qui sont dans l'emprise de certains de ses rangs (1^{er}, 10^e et 11^e rang et qui nuisent à la bonne circulation des véhicules ;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 2 offres de services pour ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. Yvon Carle, et résolu d'octroyer le contrat d'élagage des arbres, qui comprend également le déchiquetage des branches et le nettoyage des lieux des travaux, à Vert Tige Aménagement pour un montant de 3 360 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2023-04-012)

14. SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2023

CONSIDÉRANT QUE l'action bénévole constitue une composante incontournable pour la vitalité de nos communautés ;

CONSIDÉRANT QUE pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération ;

CONSIDÉRANT QUE le bénévolat est un libre don de soi, de son temps, de son énergie et de ses habiletés sans attente de rémunération ;

CONSIDÉRANT QUE l'action bénévole permet à toute personne de s'engager pour améliorer le bien-être de nos milieux ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité seraient privés de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles ;

CONSIDÉRANT QU' il est de mise de souligner toute l'importance du bénévolat dans notre communauté ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Mme Lucie Crête, et résolu :

DE proclamer que la semaine du 16 au 22 avril 2023 sera dédié « Semaine de l'action bénévole » dans le Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford.

D'inviter les citoyennes et citoyens à nous aider afin de maintenir et de renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

ADOPTÉE à l'unanimité.

15. CORRESPONDANCE

- Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec – Aide financière accordée de 1 000 \$ pour les *Jeudis en chansons*
- CIUSSS MCQ – Aide financière accordée de 1 500 \$ pour le programme « *Être mieux...ensemble!* »



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

- Fondation de la faune du Québec – Approbation de notre activité de *Pêche en herbe* (30 certificats de *Pêche en herbe* et rabais pour l'achat de cannes à pêche)
- Fondation de la faune du Québec – demande d'aide financière refusée (ensemencement du petit lac derrière la municipalité)
- ParticipACTION – demande d'aide financière refusée (demande pour des activités hebdomadaires au mois de mai - juin)
- ACPL – demande d'aide financière refusée (demande d'aide financière au programme *Expérience emploi jeunesse de l'ACPL*)
- Municipalité de Villeroy – Visite de Monsieur Yvon Carle

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents sont invités à poser leurs questions.

(2023-04-013)

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par la conseillère, Mme Sophie Blier, de lever l'assemblée à **20 heures et 08 minutes**.

Marc Bédard
Maire suppléant

Stéphanie Hinse
Directrice générale et greffière-trésorière

Le maire suppléant, M. Marc Bédard, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.